

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BAC MAJESTIC

(Eurolist)

Par courrier du 4 février 2008, complété par un courrier du 5 février, la société anonyme Millimages (88, rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris), contrôlée par M. Roch Lener, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions BAC MAJESTIC sur le marché, le seuil de 25% du capital de la société BAC MAJESTIC et détenir 10 716 328 actions BAC MAJESTIC représentant 17 217 214 droits de vote, soit 24,80% du capital et 32,29% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 43 218 533 actions représentant 53 313 294 droits de vote.